



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n°2024/01/06

Le 25 janvier deux mille vingt-quatre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Mareuil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires : 32
Présents : 26
Votants : 28

Date de la convocation : 18 janvier 2024

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs, Jean BENHAMOU, Elise BOURDAT, Josiane BOYER, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Annie DARDAILLER, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOUR, Jean-Jacques FAYE, Séverine GAUDOU, Thierry JEAN, Gérard LACOSTE, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Yves MARIAUD, Jean-Jacques MARTINOT, Pascal MAZOUAUD, Bernard MERLE, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs, Michel BOSDEVESY, Anne-Marie CLAUZET, Malaurie DISTINGUIN, Dominique FUHRY, Stéphanie MARCENAT, Sylviane NEE.

Pouvoirs : 2

Madame Anne-Marie CLAUZET donne pouvoir à Monique RATINAUD
Madame Malaurie DISTINGUIN donne pouvoir à Jean BENHAMOU

Monsieur Jean-Jacques LAGARDE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.



Validation du programme d'actions Dronne et Belle CAE (Climat-Air-Energie) et objectifs communs du COT ADEME

Rapporteur : Madame Anémone LANDAIS

Les Communautés de communes Dronne et Belle (CCDB), Isle Loue Auvézère en Périgord (CCILAP), Périgord Limousin (CCPL) et Périgord Nontronnais (CCPN) se sont associées début 2021 afin de porter un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en partenariat avec le SCOT du Périgord Vert. Il a été signé le 7 octobre 2021 avec le Préfet de la Dordogne.

Afin d'amplifier la mise en œuvre des ambitions exprimées dans le CRTE et les PCAET des quatre EPCI, l'ADEME, Agence de la transition écologique, a proposé aux quatre Communautés de communes de signer un Contrat d'Objectifs Territorial (COT), à l'échelle du CRTE, pour une durée de quatre ans, et basé sur deux référentiels : Climat Air Energie (CAE) et Économie Circulaire (ECi).

Le COT du Périgord Vert a débuté le 1^{er} janvier 2023 et se déroule en deux phases :

- La première phase, de 18 mois maximum, engageant les quatre Communautés de communes à :
 - réaliser des états des lieux de leurs politiques selon les référentiels CAE et ECi de l'ADEME,
 - commander des audits permettant l'obtention d'un score de départ et des objectifs de progression au sein de chaque référentiel pour chaque EPCI,
 - définir des objectifs opérationnels régionaux,
 - élaborer un premier plan d'action s'inscrivant dans les politiques existantes et les projets forts identifiés,
- La seconde phase permettra de mettre en œuvre et suivre les plans d'actions de chaque EPCI et de les compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels Climat Air Energie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

La CCPL a été désignée en tant que mandataire pour signer le contrat d'objectif territorial à l'échelle du CRTE Périgord Vert. La CCPL a donc porté le recrutement de Théo Di Mascio, chargé de mission mutualisé à l'échelle des quatre Communautés de Communes, afin d'animer le COT et soutenir les quatre collectivités dans leur progression au sein de leurs politiques de transition écologique.

Dans le cadre de ce contrat, les quatre Communauté de communes se verront accorder de la part de l'ADEME une aide financière maximum de 350 000 € sur quatre ans : 75 000 € pour la première phase, conditionnés à la production des audits, et jusqu'à 275 000 € pour la seconde phase, pour laquelle le montant versé sera calculé **en fonction de l'atteinte des objectifs de progression au sein des référentiels de chacune des quatre Communautés de communes et de l'atteinte des objectifs opérationnels régionaux**. Chaque Communauté de communes assumera financièrement la non-atteinte de ses objectifs. Cette aide sera

mobilisée par le mandataire pour soutenir et accélérer sa démarche territoriale de transition, renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action en matière de transition.

Déroulé de la phase 1

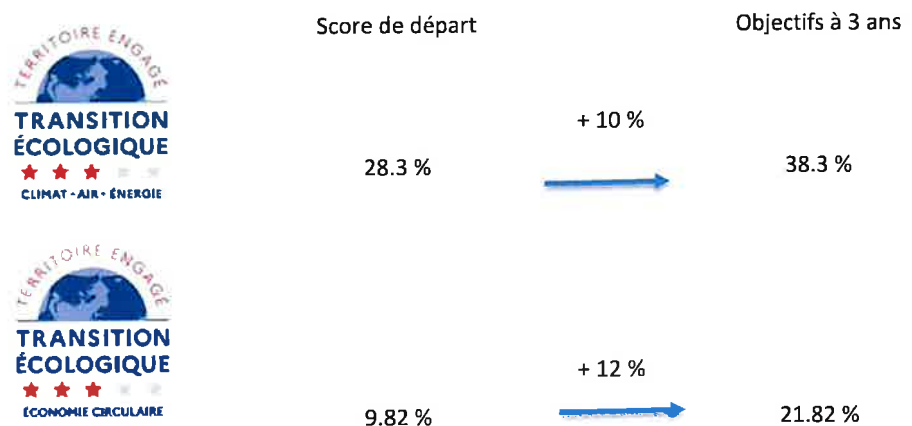
La première phase du COT a débuté par le recrutement de Théo Di Mascio, chargé de mission mutualisé à l'échelle des quatre communautés de communes. Après la nomination des conseillers missionnés par l'ADEME pour accompagner les EPCI sur le volet CAE du COT, des ateliers d'état des lieux ont été organisés les 12 et 13 juin 2023 dans les locaux de la CCDB, en présence d'Alexandra Watier, conseillère CAE désignée pour accompagner la CCDB. Ces ateliers ont permis de réaliser un état des lieux complet des actions réalisées par la communauté de communes ayant un impact sur les enjeux climat-air-énergie, sur base du référentiel de l'ADEME.

En parallèle, les quatre collectivités ont fait le choix d'organiser des ateliers communs sur le tourisme et la mobilité le 17 octobre 2023, afin de confirmer la volonté de travailler sur ces thématiques à une échelle commune.

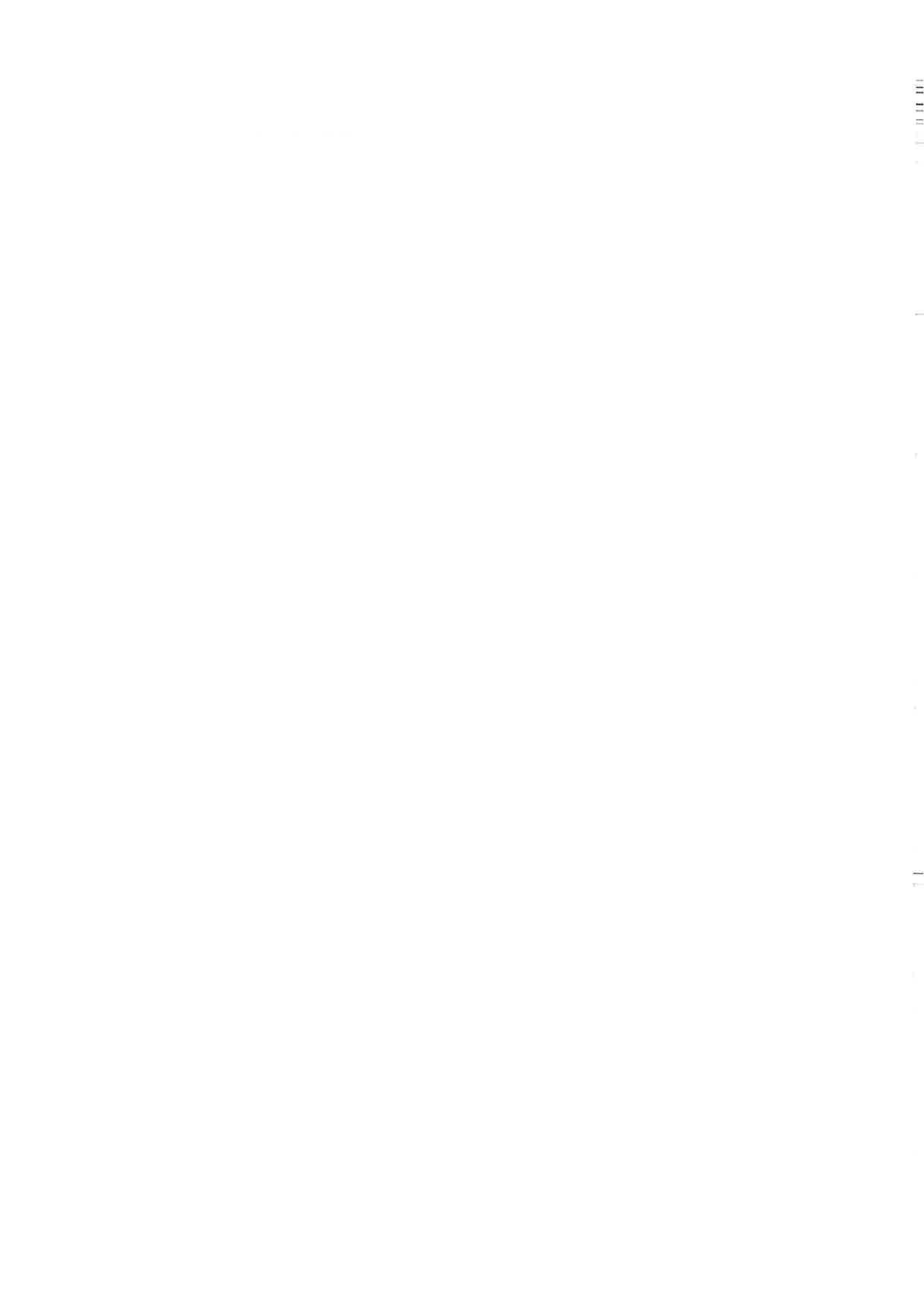
En parallèle de ce travail, les équipes techniques se sont mobilisées en interne pour remplir le référentiel Economie Circulaire (ECi), en conséquence du retard pris pour la nomination des conseillers sur ce volet du COT.

Le 3 octobre 2023, Alexandra Watier et Théo Di Mascio ont présenté en GT PCAET le résultat des états des lieux ECi et CAE. Théo Di Mascio a également présenté ces résultats en Conseil Communautaire le 12 octobre 2023.

Les états des lieux autour des référentiels de l'ADEME se sont conclus par la commande d'audits, permettant d'attribuer un score de départ à la CCDB pour ces deux référentiels et des objectifs de progression d'ici à la fin du COT (31 décembre 2026) :



Afin de réaliser l'objectif de progression de 10% sur le volet CAE, un atelier de **priorisation des actions inscrites au sein du PCAET** et d'actions suggérées suite aux états des lieux s'est déroulé à Brantôme le 27 novembre 2023, en présence de nombreux élus. Cet exercice sera effectué durant chaque année du COT et



permettra de réorienter le plan d'action en fonction de la progression de la CCDB au sein du référentiel.

Il convient aujourd'hui de valider d'une part, le plan d'action de la Communauté de communes Dronne et Belle sur le volet « Climat Air Energie » et d'autre part, les objectifs communs aux 4 EPCI sur les questions de « Mobilité » et « Tourisme », tels que présentés ci-dessous.

Plan d'action CCDB sur le volet « CAE »

Axe du PCAET	Objectifs Opérationnels	Calendrier de réalisation
1. Collectivités exemplaires	1.1. Former tous les agents à l'intégration des enjeux climat-énergie dans leur métier ; établir une charte interne d'écoresponsabilité ; former tous les élus aux enjeux et bonnes pratiques	2024-2025-2026
	1.2. S'améliorer sur le suivi et le pilotage des actions du PCAET	2024-2025-2026
	1.3. Mieux suivre les consommations d'énergie et d'eau des bâtiments intercommunaux ; mobiliser les usagers autour de la sobriété	2024-2025-2026
	1.4. Définir un schéma directeur du patrimoine immobilier multi-enjeux et élaborer un plan pluriannuel d'investissement	2024
	1.5. Mettre en place un politique d'achats responsables	2024-2025
	1.6. Mobiliser l'ensemble des communes pour pratiquer l'extinction nocturne	2024-2025
	1.7. Mettre en place un suivi proactif /contrôle des travaux de construction et de rénovation	2025-2026
	1.8. Favoriser la mobilité durable des agents	2025-2026
2. Rendre les bâtiments performants et adaptés	2.1. Mieux faire connaître l'existence de la plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord	2024-2025-2026
	2.2. Poursuivre l'OPAH	2024-2025-2026
	2.3. Remobiliser le parc immobilier vacant	2024-2025-2026
	2.4. Mobiliser les professionnels du bâtiment et de l'immobilier autour de la rénovation	2024-2025-2026
	2.5. Etudes d'outils complémentaires à l'OPAH : convention de prise en charge des intérêts résiduels pour travaux, accompagnement spécifique à l'auto-construction	2025-2026
	2.6. Programmer la rénovation du bâti HLM	2025-2026
3. Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	3.1. Conventionner avec les chambres consulaires (CCI, CMA, CA)	2024
	3.2. Mobiliser les entreprises et valoriser les bonnes pratiques	2024-2025-2026
	3.3. Mettre en œuvre un programme de tourisme durable	2025-2006



	3.4. Structurer une filière bois pour la construction et l'aménagement 3.5. Structurer une filière de production plein champ en circuit court 3.6. Accompagner l'évolution des pratiques en agriculture et en sylviculture au regard du changement climatique	2025-2026 2025-2026 2025-2026
4. Se déplacer moins et mieux	4.1. Définir un plan de mobilités à l'échelle du bassin de mobilité, en concertation avec la Région et les acteurs, pour organiser les alternatives à la voiture individuelle 4.2. Développement du covoiturage grande distance et bassin de mobilité, avec un volet social 4.3. Etudes de bourgs : travailler sur le développement du vélo et de la marche 4.4. Développer les services de proximité	2024 2024-2025-2026 2024-2025-2026 2024-2025-2026
5. Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient	5.1. Accompagner les communes à la réalisation de leur plan communaux de sauvegarde, en vue de l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde 5.2. Mieux suivre la vulnérabilité du territoire et son adaptation face au dérèglement climatique 5.3. Gestion des inondations et des berges de cours d'eau 5.4. Réaliser des actions de sensibilisation sur le confort d'été dans les logements, les économies d'eau... 5.5. Mettre en place un schéma intercommunal de défense de la forêt contre les incendies 5.6. Systématiser la concertation et la co-construction avec les acteurs locaux lors de nouveaux projets structurants 5.7. Favoriser le maintien des stocks de carbone dans les espaces agricoles, forestiers et naturels	2024-2025-2026 2024-2025-2026 2024-2025-2026 2024-2025-2026 2025-2026 2025-2026 2025-026
6. Développer fortement les énergies renouvelables	6.1. Décliner sur le territoire le schéma directeur des énergies du SDE24 6.2. Porter un projet d'autoconsommation collective 6.3. Etudier la faisabilité de petits réseaux de chaleur sur les bâtiments publics	2024-2025-2026 2024-2025-2026 2024-2025-2026

Objectifs communs :

Thématique	Objectif Opérationnel	Indicateur de suivi	Niveau atteint en fin de phase 1	Niveaux cibles intermédiaires et % de réussite associés	Niveaux cibles finaux et % de réussite associés
Tourisme	Fédérer l'action des 4 EPCI en faveur du tourisme durable autour d'un plan d'action commun (AAP NOTT) intégrant des dimensions de durabilité	Opérationnalité du plan d'action	En discussion	Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet mutualisé (50%)	Au moins 1 action relevant du tourisme durable réalisée à l'échelle des 4 EPCI (100%)
Mobilité durable	Fédérer l'action des 4 EPCI autour d'une stratégie commune de mobilité durable	Opérationnalité de la stratégie commune	En discussion	Stratégie validée et au moins 1 action planifiée (50%)	Au moins 1 action commune réalisée en faveur de la mobilité durable (100%)

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 18 janvier 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide les objectifs opérationnels régionaux, communs aux 4 EPCI du Contrat d'Objectifs Territorial, tel que présenté ;

Valide la priorisation des actions du PCAET en vue de l'atteinte de l'objectif de progression de 10 % fixé dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ;

S'engage à formaliser sa politique Economie circulaire, et en particulier à planifier les actions nécessaires à l'atteinte de l'objectif de progression de 12 % (du référentiel ADEME) fixé dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ;

S'engage à affecter les moyens et crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions et les objectifs communs en vue de l'atteinte de l'objectif fixé dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Paul COUVE

Le secrétaire
Jean-Jacques LAGARDE



01 FEV. 2024

PUBLIEE le

DECISION

01 FEV. 2024

NOTIFIEE le

BRANTOME EN PERIGORD le

Le Président

